

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**COMMUNE DE BARDOS  
PYRENEES ATLANTIQUES**

SEANCE DU 4 OCTOBRE 2022

**OBJET : MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN ADJOINT ADMINISTRATIF  
DE 19H30 A 24H30**

L'an deux mille vingt-deux, et le quatre octobre, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BARDOS, légalement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Madame Maïder BEHOTEGUY, Maire.

PRÉSENTS : BEHOTEGUY Maïder - DIRIBARNE Henri - DULIN Geneviève —LAMOTE Jean-Baptiste —DIBON Odette — CELHAY Martine - BERHOCOIRIGOIN Patrick - TOURATON Elisabeth - DACHARY Jérôme - OYHENART Joël - BALADE Ramuntcho - DARRIEUMERLOU Aurélie - LEMBEYE Grégory - EYHERABURU Mélanie - BIDART Thibault

EXCUSÉS : LAGADEC Marie-Pierre - ETCHETO Nathalie - DELAGE Véronique - DIRIBARNE Lionel

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Odette DIBON

La Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'adjoint administratif permanent à temps non complet (19h30 hebdomadaires) en raison de l'élargissement des horaires d'ouverture de l'agence postale communale.

Après avoir entendu la Maire dans ses explications complémentaires, après avis favorable du Comité Technique Intercommunal émis le 15 septembre 2022 et après en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**DÉCIDE**      - la suppression, à compter du 05 novembre 2022, d'un emploi permanent à temps non complet (19h30 hebdomadaires) d'adjoint administratif,  
                      - la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps non complet (24h30 hebdomadaires) d'adjoint administratif,

**PRÉCISE**      que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.



La Maire,  
Maïder BEHOTEGUY